



☐ **QUESTION ECRITE** (art. 35 du Règlement du CG)

☒ **POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)

☒ dépôt

☐ développement

☐ **MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)

☐ dépôt

☐ développement

☐ **INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)

☐ **RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 16 juin 2025

"Titre" : Retards récurrents des transports Publics du Chablais (TPC) et leur impact sur la ponctualité des élèves.

Texte de l'intervention :

Demande au Conseil communal de saisir officiellement l'entreprise TPC afin d'engager un dialogue formel et constructif visant à adapter les horaires des lignes concernées, de manière à garantir l'arrivée ponctuelle des élèves dans les établissements scolaires

Il est également souhaité que le Conseil communal :

- Soutienne une analyse conjointe avec les établissements scolaires et les TPC, sur les horaires et trajets problématiques.
- Explore, si nécessaire, une intervention au niveau Régional, notamment toutes les villes impliquées dans la même problématique sur les transports scolaire fournis par les TPC.

Nom prénom :

Rüegg Mathieu

Représentant le parti / groupe : Monthey Demain

Date : 16 juin 2025

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général